

RÈGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS

DEPARTEMENTALE MASCULINE LOISIR – DMLOI

Article 1

Le comité de Seine et Marne organise un championnat « Départemental Masculine Loisir » (DMLOI).

Article 2 - Associations sportives qualifiées pour la saison en cours

- ✓ Les Associations sportives engagées pour la saison 2024/2025

Article 3 – Système de l'épreuve

Les XX Associations sportives sont groupées en deux poules géographiques, disputant des rencontres aller-retour

Poule A	Poule B
DMLOI	DMLOI
DMLOI	DMLOI
DMLOI	DMLOI
DMLOI	DMLOI
DMLOI	DMLOI
DMLOI	DMLOI
DMLOI	DMLOI
DMLOI	DMLOI
DMLOI	DMLOI
DMLOI	DMLOI
DMLOI	DMLOI
DMLOI	DMLOI

Toutes les rencontres « aller » doivent être jouées à la fin des rencontres « aller », il en est de même pour les rencontres « retour » sauf accord de la commission sportive départementale.

À l'issue de la saison en cours - les Associations sportives classées 1er de chaque poule se rencontrent pour le titre de champion. Le vainqueur est déclaré Champion du Trophée Pierre FO.

Article 4 - Montées et descentes

Montées :

- Aucune montée

Descentes :

- Aucune descente

Descentes :

✓ Aucune descente.

Article 5 – Rencontres –

HORAIRE OFFICIEL	Dimanche 10h30 Dérogations possibles : à partir de 19h le vendredi, à partir de 17h00 le samedi et entre 09h00 et 12h30 le dimanche							
TEMPS DE JEU	4 x 10' / Intervalle entre les quart-temps de 2' et mi-temps de 10' Prolongation de 5'							
BALLON	Taille 7							
FEUILLE	e-Marque obligatoire							
SALLE	Obligatoirement classée par la FFBB Ligne à 3 points à 6,75 m (ligne pleine)							
LICENCE AUTORISEE	Type de licence	OC	1C-1CAST	2C-2CAST	OCT	OCAST	0CASTCT C	JH/OH
	Nbre Maximun	10	3*	3*	3*	3*	10	JH illimités + 1 OH
* Les socles O, 1 et 2 ne sont pas autorisés. Il faut obligatoirement détenir une extension compétition « C »								
BRULAGE	Aucune							
DESIGNATIONS	Aucune							

* Les licences 1C, 2C, OCT et OCAST (hors CTC) ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de trois.

Article 6 – Obligations –

STATUT DE L'ENTRAINEUR	NEANT
OBLIGATIONS	Bonne humeur et partage du verre de l'amitié à la fin des rencontres
CHARTRE DES OFFICIELS	Non soumis à la charte des officiels